
Éditorial

« Richesse territoriale »

L'actualité politique récente au Québec verse considérablement dans les questionnements à propos de l'économie. Même si le taux de chômage s'avère relativement bas après plusieurs années de conjoncture favorable, le Québec illustre à l'évidence une performance économique tout à fait moyenne par rapport aux autres provinces canadiennes. Relativement faible en oscillant autour de 2 % par année, la croissance du PIB québécois génère en conséquence insuffisamment de richesse nouvelle dans les coffres de l'État. Ce qui limite alors grandement la capacité gouvernementale à satisfaire les multiples besoins collectifs dans la santé, l'éducation, le soutien au revenu, la culture. Ce qui contraint aussi la résolution adéquate des nombreux problèmes dans le transport, la forêt, l'agriculture, l'environnement, certaines zones urbaines et rurales en dévitalisation, etc.

Bref, après avoir assaini à un certain degré l'appareil gouvernemental et ses tentacules tout en ayant allégé les procédures bureaucratiques pour le monde des affaires, au cours des dernières années, le Québec semble en questionnement à propos de la suite à mettre en oeuvre afin de renouveler le fameux modèle de développement socio-économique qui est le sien sur cet espace francophone nord-américain, quelque soit le parti politique au pouvoir. À cet effet, les modèles irlandais, chiliens, orégonais, slovènes, finlandais, etc. peuvent s'avérer inspirants. Surtout si les composantes retenues sont bien adaptées au contexte spécifique du Québec.

En réalité, ledit « modèle québécois » dont on a tant souligné les mérites, semble à la recherche d'un nouveau souffle pour créer de la richesse. Nouveau souffle capable d'alimenter la formule des sociétés d'État comme Hydro-Québec, la SGF (société générale de financement) et la SAAQ (société d'assurance automobile). Aussi, les instruments institutionnels comme la Caisse de dépôts et de placements, les Commissions de régulation étatique et les Tables de concertation avec les grands groupes de la société civile recherchent de l'air frais. Oxygène qui serait salutaire par ailleurs pour les grands travaux publics à planifier afin d'ajouter aux réussites du passé, notamment les Jeux olympiques, les

centrales hydroélectriques du complexe La Grande, le réseau autoroutier et les réseaux d'unités de l'enseignement supérieur (Cégeps et Universités). Finalement, le Québec nécessite en outre un nouveau souffle dans le secteur privé avec une nouvelle vague d'entrepreneuriat. Car la vague des succès du passé récent avec les Coutu, Saint-Pierre, Péladeau, Lamarre, Dutil, Lemaire, Godin et autres, Beaudoin est arrivée à maturité sous l'angle de ses effets en matière d'appropriation économique au Québec.

À l'instar de tout questionnement de fond, la question à propos de l'économie québécoise fait apparaître d'abord des diagnostics incontournables à propos du secteur manufacturier, de la forêt, du commerce, de l'énergie, de la finance. On découvre en substance les conséquences actuelles et réelles générées par le vaste mouvement d'intégration économique qui frappe le milieu des affaires au Québec et ailleurs. Mondialisation oblige. Comme bien d'autres fleurons de notre économie dans le passé récent, Alcan vient tout juste d'échapper à sa propriété québécoise et canadienne. Quelle sera la prochaine entreprise avalée? Cette intégration économique déferlante ne touche pas que les géants. Tant s'en faut. Les petits propriétaires industriels et commerciaux sont en effet déjà largement disparus, aux bénéfices de plus grands groupes souvent de propriété exogène. Dans cette tendance lourde à la structuration d'entreprises mondiales ayant au mieux un siège social et des gestionnaires de succursales au Québec, les services spécialisés dans l'ingénierie, la comptabilité, le droit, l'architecture, le marketing ont subi, eux aussi, une grande vague d'acquisition par des intérêts extérieurs. Bref, le Québec s'érode progressivement de ses propriétés malgré la présence d'atouts endogènes solides associés audit « modèle québécois ».

Voyons ensemble les deux grandes catégories de réponses qui, selon notre analyse, s'offrent actuellement au Québec dans un ensemble d'options intermédiaires pour réagir comme État dans le contexte actuel de forte intégration économique et financière des entreprises.

À droite du continuum, il y a une option-phare qui préconise des mesures comme la privatisation partielle ou entière de la société Hydro-Québec, le démantèlement de certaines sociétés d'État, l'allègement accru des mécanismes de régulation gouvernementale, l'appel au secteur privé pour lancer de grands travaux, le repli de la politique industrielle, le désengagement dans le soutien à l'entrepreneuriat. Les défenseurs de cette approche devenue plus populaire en cette ère de mondialisation, préconisent en réalité le « laisser-faire » dans le fonctionnement et la régulation de l'économie. Après tout, la mondialisation et ses conséquences seraient inéluctables, semble-t-il. Et le recours au secteur privé serait la formule la plus appropriée pour intégrer un Québec en quête d'une plus forte croissance du PIB, dans le nouveau contexte mondial.

À l'autre bout du continuum des choix, l'autre option préconisée consisterait à nationaliser davantage d'activités économiques rentables. La Bolivie, le Nigeria, le Venezuela, plusieurs pays de l'Europe de l'Est et même la Russie ont pris du service dans cet esprit au cours des dernières années. Selon les défenseurs de cette option, l'émergente industrie éolienne et la valorisation de l'eau en représentent des exemples potentiels. L'objectif concerne la protection et la structuration de certains secteurs d'activités stratégiques en impliquant l'État comme propriétaires. L'industrie de l'aluminium peut certes s'avérer une occasion intéressante à analyser à cet égard, puisque la Norvège représente un cas de réussite récente. Certains segments de la filière agroalimentaire pourraient aussi bénéficier d'une telle appropriation par une société d'État. En outre dans le cadre de cette option, Québec pourrait instaurer avec une certaine flexibilité de nouveaux contrôles notamment dans les secteurs fragiles de l'environnement, la forêt, le bioalimentaire, l'eau. Inventer de nouveaux outils gouvernementaux de soutien à l'entrepreneuriat s'inscrit par ailleurs dans cet esprit. Il en est de même pour l'innovation dans la prospection d'investissements et de technologies sur le marché mondial. L'État québécois pourrait en outre planifier d'autres grands projets publics pour Montréal bien sûr, mais aussi pour la vallée du Saint-Laurent ainsi que pour la périphérie nordique. Mis à part les infrastructures de transport et les équipements de production d'énergie verte (hydroélectricité, éolien, efficacité, biomasse) ou moins verte (gaz), ces grands travaux pourraient être envisagés dans les domaines de l'aménagement de la forêt boréale, de l'exploitation des hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent, de la mariculture.

Selon ce 2e scénario de réponses à la situation économique actuelle dans un Québec affligé par la désappropriation financière et la faiblesse de son PIB, on constate que les territoires périphériques peuvent offrir des champs intéressants pour l'intervention. Les stratégies du passé pourraient être revisitées, notamment les modalités d'octroi de réserves et gisements pour la production d'énergies vertes, de l'agriculture, du pétrole et du gaz, de la forêt, des poissons et crustacées, de l'eau. La stratégie d'aménagement du territoire pourrait aussi être questionnée, comme le sont d'ailleurs celles concernées par les pôles de développement, les allègements fiscaux. En outre, la sempiternelle demande de décentralisation nécessiterait aussi des réponses d'une part en matière de gouvernance et d'autre part sous l'angle de la fertilisation endogène de l'innovation sur les divers territoires qui composent le Québec. En réalité, la vaste périphérie québécoise offre une alternative valable à la tendance économique très actuelle en disposant de potentiels considérables pour participer au renouvellement du modèle québécois.

Quelques voies institutionnelles se proposent dans cet esprit de renouvellement du rôle de l'État dans la périphérie. Il y a bien sûr la voie des coopératives qui au Québec possède de nombreux ancrages dans l'agriculture, la forêt, l'habitation, les pêches, ayant un important potentiel d'essaimage. Selon ce renouvellement périphérique par l'entremise de l'État, le Québec pourrait aussi expérimenter des formules novatrices en regard de sociétés mixtes sur la base de divers partenariats (Québec – municipalités – entreprises – fonds – syndicats – etc.). Pour un tel nouvel outil de développement, la confection d'un cadre gouvernemental et l'élaboration d'un programme approprié de la SGF seraient sûrement une bonne idée. Il s'agirait alors de solliciter, inciter et soutenir la mise en œuvre de sociétés territorialisées selon une variété de modalités partenariales, afin d'exploiter de manière profitable des activités hydroélectriques, forestières, éoliennes, récréotouristiques, maritimes. Bien charpentée, une telle formule d'appropriation territoriale promue et soutenue par l'État québécois sur la base du leadership local et régional multipartite, possède un important potentiel de création endogène de richesse pour le Québec. ■

Marc-Urbain Proulx

CRDT, Université du Québec à Chicoutimi